

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la mairie ; sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 18 janvier 2023.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, PHILIPPS Thierry, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine,

Absents excusés : Mme. DE MIRAS Magalie, Mr. BETIZEAU Philippe (pouvoir à Mr. ARNAUD)
Secrétaire de séance : Mr. PACAUD.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Elie DE FOUCAULD Directeur de l'Office du Tourisme Communautaire Royan Atlantique et son équipe afin de présenter le projet de scénographie de l'Art Roman à l'Abbaye de Sablonceaux.

Il présente tout d'abord l'O.T.C, puis la stratégie envisagée avec l'ancien président de la CARA, le territoire du pays royannais ne doit pas rester enfermé à la station balnéaire, mais se développer à l'ensemble du territoire.

Différents projets sont envisagés dans de cadre de la valorisation touristique du patrimoine, où le site de l'Abbaye de Sablonceaux serait le cœur d'un dispositif – Site Amiral, point de départ d'un parcours reliant les 16 églises romanes classées du Pays Royannais :

Intérêt Historique :

L'abbaye de Sablonceaux, fondée en 1136 par Geoffroy de Lauroux, est le symbole du patrimoine architectural religieux du pays royannais. L'abbaye comporte des parties romanes, gothiques et baroques qui synthétisent bien l'histoire mouvementée du territoire. Elle dispose également de plusieurs espaces pouvant être aménagés pour accueillir des médiations scénographiées (cloître, salle capitulaire, celliers du XIII^e siècle).

Intérêt de la scénographie :

Pendant des siècles, l'abbaye a été un point central du territoire royannais, un joyau architectural niché au creux des terres. L'endroit est donc approprié pour une présentation générale des caractéristiques de l'art roman saintongeais, le point de départ d'un parcours reliant les 16 églises romanes classées du territoire. Avec un lieu de médiation sur l'art roman à l'abbaye de Sablonceaux, les visiteurs pourraient vivre leur expérience de visite dans un environnement historique approprié, qui les aiderait à se projeter. Aussi, l'abbaye ne dispose pas de parcours avec supports visuels pour la visite libre. Sans espace de médiation scénographié, les visiteurs restent sans réponses. La mise en valeur touristique de l'abbaye n'est actuellement pas à la hauteur du potentiel des lieux. La création d'un lieu de médiation sur l'art roman et d'un parcours sur l'histoire de l'abbaye est une opportunité d'entretenir les bâtiments mais aussi d'améliorer l'expérience du lieu.

Intérêt pour la commune :

- Rouvrir l'abbaye aux locaux, créer un lieu de rencontre pour qu'ils puissent se réappropriier l'abbaye ;
- Repositionner l'abbaye de Sablonceaux sur la carte du territoire, en lui redonnant sa place centrale dans l'histoire religieuse du territoire ;
- Préserver le patrimoine.

Le projet synthétisé des différents aménagements est présenté :

- L'Abbaye : mettre en lumière l'architecture, installations sonores et lumineuses dans le respect des lieux
- Salle capitulaire : exposition sur la vie des chanoines (panneaux, supports audio et vidéo)
- Cloître : faire revivre les jardins (différentes plantes...)
- Boutique / accueil
- La cour intérieure : espace pour se promener, voir faire de l'évènementiel (exemple Violon sur la Ville)
- Le bâtiment communal accueillant auparavant le CCAS appelé Logis devrait être réhabilité. Il pourrait accueillir une maquette du territoire avec les différentes églises, des outils ludiques....

Une personne à temps plein sur au moins 6 mois serait recrutée.

La Communauté du Chemin Neuf a accepté de collaborer.

L'OTC a voté un budget de 150 000 €.

La commune est sollicitée pour la réhabilitation de l'ancien CCAS. L'étude effectuée prévoit un budget de 110 à 113 000 €, une fois les différentes subventions perçues, le reste à charge pour la commune serait de 50 000 € voir moins avec une participation financière de la CARA restant à définir.

La CARA et la Commune de Sablonceaux doivent s'engager.

Une réunion avec l'O.T.C, la CARA, la commune et les différents partenaires (Etat, DRAC...) devra être organisée.

Ce projet de scénographie et parcours sur l'art roman sera bloqué si le projet de Sablonceaux ne peut aboutir.

Madame le Maire remercie Monsieur DE FOUCAULD. L'équipe de l'O.T.C se retire.

Le Conseil échange sur ce projet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mr. PACAUD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 18 janvier 2023 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

N° 01 Désignation du bureau d'études pour la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2016, la Commune de Sablonceaux a décidé la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération le 12 février 2008 (modification simplifiée approuvée le 06/04/2010, révision simplifiée approuvée le 26/10/2010).

Le cabinet initial SCAMBIO a été retenu afin d'effectuer la révision du P.L.U de Sablonceaux par délibération en date du 27/04/2017. Le 21/10/2021, le Tribunal de Commerce de Saintes a placé ce cabinet en liquidation judiciaire sans repreneur.

Afin de poursuivre la révision du PLU de Sablonceaux, conformément au Code de la Commande Publique et à son article L2123-1, une consultation, de marché public en procédure adaptée a été réalisée.

Cette consultation a pour objet le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire en vue d'appuyer la commune de SABLONCEAUX à finaliser la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le prestataire retenu aura donc pour mission de terminer la révision générale du PLU de SABLONCEAUX, de compléter et mettre à jour la mission initiale inachevée :

- Mettre à jour le diagnostic territorial avec des données socio-démographiques et de consommation de l'espace plus récentes afin de pouvoir répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience,
 - de le confronter aux attentes de la commune,
 - de finaliser la formalisation du projet urbain en PLU conformément aux exigences réglementaires.
- Le PADD a été réalisé mais le rapport de présentation devra être mis à jour
Sans s'y cantonner, chaque étape de la mission sera menée de manière à pouvoir alimenter cette formalisation.

Le prestataire aura en charge l'animation et la concertation de la démarche.

Les grands enjeux pour la commune sont :

- se doter d'un document de planification constituant un véritable projet de territoire pour la commune, en intégrant les exigences fixées par les lois du 12 juillet 2010, du 24 mars 2014, du 13 octobre 2014 et du 24/08/2021 ;
- de permettre la réhabilitation/rénovation du bâti ancien
- d'améliorer l'offre de l'habitat en privilégiant la qualité énergétique
- de densifier les centre-bourgs afin d'optimiser les réseaux

Les modalités de concertation retenues avec la population sont :

- affichage en mairie de panneaux réalisés par le bureau d'études chargé de la révision du P.L.U, faisant apparaître les orientations, les plans schématiques relatifs au contenu du P.L.U et notamment au projet d'aménagement et de développement durable
- mise à disposition du public en mairie d'un registre où des observations pourront être consignées,
- tenue d'une ou plusieurs réunions publiques
- information dans le bulletin municipal et sur le site internet

La consultation a été dématérialisée sur la plate-forme www.marches-securises.fr le 16/11/2022 invitant au dépôt des offres le 14 décembre 2022 à 12 h 00.

01 plis a été reçu dans les délais et a été analysé en fonction des critères de jugement des offres retenus dans le règlement de consultation :

- Valeur technique (60 points)
- Prix des prestations (40 points)

A l'issue de l'analyse, il a été décidé de retenir la proposition du groupement GHECO (mandataire GHECO et co-traitant SARL Eau-Mega Conseil Environnement) pour un montant de 28 632.50 € H.T (34 359.00 € TTC).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer le marché relatif à la reprise en cours d'études de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme au groupement GHECO pour un montant de 28 632.50 € H.T (34 359.00 € TTC).
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents ainsi que tous les actes y afférant.

N° 02 Projet de classe de Neige de l'Ecole de Sablonceaux – Mars 2023

Madame le Maire présente le projet de classe de découverte en montagne de l'école de Sablonceaux. Ce séjour se déroulera en Ariège à Ascou-Pailhères, du 13 au 17 mars 2023 pour

l'ensemble des élèves des 3 classes.

Madame le Maire propose d'allouer à l'école de SABLONCEAUX une subvention exceptionnelle permettant d'équilibrer leur budget et ainsi rendre leur projet réalisable.

Les Maires des 3 communes du SIVOS Seudre Saintonge se proposent de participer à hauteur de 50 € par élève domicilié sur leur commune respective.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le versement d'une subvention de cinquante euros (50 €) à l'école de SABLONCEAUX pour leur séjour « classe découverte » à Ascou-Pailhères en Ariège pour les élèves domiciliés la commune de Sablonceaux

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2023

N° 03 Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles AB 88 et 89 Rue des Genêts

Madame le Maire expose au Conseil qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé à SABLONCEAUX « Saint-André » Rue des Genêts appartenant à :

- Mme BERNARD Aurélie Emilie demeurant 54 B rue de Chez Chailloux 17600 SABLONCEAUX
- Mr. BERNARD David Sébastien demeurant 1C route de Marennes 17600 LA CLISSE

Il s'agit d'un terrain non bâti dont les références cadastrales sont :

- Parcelle AB 89 – 6 rue des Genêts – superficie : 593 m²
- Parcelle AB 88 – Saint-André – superficie : 215 m²

Le montant de la cession est de quatre-vingt-huit mille euros (88 000 €).

Ce bien se situe dans le centre bourg. Il s'inscrit dans le périmètre de la revitalisation et requalification du centre-bourg. Réorganisation des bâtiments communaux et réaménagements des espaces visant à faciliter l'accès aux services publics à l'ensemble des personnes y compris à mobilité réduite et ainsi améliorer le service rendu aux habitants et usagers.

Ce bien s'intègre totalement dans cette opération d'aménagement global du centre-bourg où le dévoiement de la Rue des Genêts est envisagé pour des raisons de sécurité afin de supprimer l'arrivée en épingle de la Rue des Genêts sur la Route Départementale 117. Ce dévoiement permettra aussi l'intégration d'équipements collectifs dans ce secteur (projet de salle multi-activités et de parkings). Ces 2 parcelles se trouve sur l'emprise du projet de dévoiement de la rue des Genêts.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de madame le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 15/04/2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de SABLONCEAUX,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 25/2022, reçue le 26/12/2022 adressée par l'étude de maîtres MELLAC, DELAFRAYE, PULON, BABIN, NAUTACQ, MEILLAC-DUPIN et AMOUROUX, notaires associés à SAINT MEDARD EN JALLES (33160), en vue de la cession moyennant le prix de 88 000 €, d'un terrain non bâti sise à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André », 6 rue des Genêts, parcelles cadastrées section AB n°88 et 89, d'une superficie totale de 808 m², appartenant à Mme BERNARD Aurélie Emilie et Mr. BERNARD David Sébastien ,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 03/11/2022,

Considérant que le bien de Mme BERNARD Aurélie et Mr. BERNARD David se trouve dans le périmètre de l'opération de revitalisation et requalification du centre-bourg, suivant les études réalisées,

Considérant que ces 2 parcelles (AB 88 et 89) se trouve sur l'emprise du projet de dévoiement de la Rue des Genêts,

Décide après en avoir délibéré, par 2 voix CONTRE (ARNAUD, BETIZEAU), et 11 voix POUR (GOUGNON, PACAUD, GLEYZE, JAULIN, LAMY, TOUVRON, BESSON-CULOT, HAUSELMANN, PHILIPPS, HAZARD, MORIZOT) :

Article 1^{er} : d'acquérir par voie de préemption un bien situé à SABLONCEAUX lieudit « Saint-André » 6 rue des Genêts, parcelles cadastrées section AB n°88 et 89, d'une superficie totale de 808 m², appartenant à Mme BERNARD Aurélie Emilie et Mr. BERNARD David Sébastien,

Article 2 : de proposer d'acquérir ces deux parcelles à un prix différent de celui figurant dans la D.I.A : une offre d'acquérir sera faite aux vendeurs au prix principal de soixante-huit mille euros (68 000 €) correspondant à l'estimation faite par le service des Domaines consulté.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R213-10 du code de l'urbanisme, à compter de la réception de l'offre d'acquérir, le propriétaire dispose d'un délai de deux mois pour notifier au titulaire du droit de préemption :

- a) Soit qu'il accepte le prix ou les nouvelles modalités proposés en application des articles R. 213-8 ou R. 213-9 ;
- b) Soit qu'il maintient le prix ou l'estimation figurant dans sa déclaration et accepte que le prix soit fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation ;
- c) Soit qu'il renonce à l'aliénation.

Le silence du propriétaire dans le délai de deux mois équivaut à une renonciation d'aliéner.

Article 4 : En cas d'accord sur le prix offert par la commune de SABLONCEAUX, un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente décision, conformément à l'article R 213-12 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 213-4 du code de l'urbanisme, le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Ce prix est exclusif de toute indemnité accessoire, et notamment de l'indemnité de réemploi.

Article 5 : à défaut d'acceptation de cette offre, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la commune de SABLONCEAUX se réserve la possibilité de faire fixer le prix du bien par la juridiction compétente en matière d'expropriation.

Conformément à l'article L 213-4-1 du code de l'urbanisme, une somme de 10 200 €, représentant 15 % du montant de l'évaluation des domines, sera consignée en cas de saisine du juge de l'expropriation.

Article 6 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

N° 04 Projet nouvelle mairie : Demande de Subvention auprès du Président du Conseil Départemental

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics mené après plusieurs études (E.P.F Poitou-Charentes, SEMDAS) approuvées par le Conseil Municipal en 2016 et 2019, l'aménagement d'une nouvelle mairie y est inclus afin de répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Par délibération en date du 27/06/2022, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour ce

projet à Madame POPEA de ROYAN (17), architecte et son groupement.

Madame le Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif (A.V.P / A.P.D) a été validé par le Conseil municipal par délibération en date du 12/12/2022.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant avec une extension (construction nouvelle) afin de répondre aux besoins de la population et à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

La mairie actuelle est aujourd'hui exigüe, inadaptée aux services rendus à la population et ne répond pas aux normes d'accessibilité (salle du Conseil et des mariages à l'étage). Sa situation géographique ne permet pas un agrandissement et une mise en accessibilité.

La commune a acquis fin 2020 une maison d'habitation qu'elle souhaite transformer en nouvelle mairie, afin d'améliorer le service public. Cette construction construite en 1970, est située au n°100 de la rue de la Mairie, parcelle cadastrée AB n°122.

L'ensemble des espaces aménagés pour accueillir la nouvelle mairie répondront à des impératifs ou à des exigences imposées par le fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP) et l'espace public adjacent sera traité pour faciliter la mobilité piétonne et notamment entre les stationnements automobiles et la mairie.

L'objectif de cette opération est de satisfaire les usagers et les utilisateurs en leur offrant un équipement basé sur la qualité architecturale et la fonctionnalité. Les critères importants peuvent être résumés ainsi :

- La valeur urbaine : intégration de la nouvelle mairie dans l'environnement de l'espace public et le nouveau coeur de bourg, le « Quartier de la Vielle Forge » ; un nouveau bâtiment public emblématique, en adéquation avec son environnement, et à l'échelle de la commune
- La qualité des espaces comportant notamment une bonne ambiance visuelle et une transition bien étudiée des espaces intérieurs/extérieurs ; enjeux majeurs d'ergonomie, et Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- La qualité d'usage : les confort acoustiques, thermiques et hygrométriques devront faire partie des préoccupations d'études. Enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques (isolation, choix des matériaux et équipements...).
- Améliorer les conditions de travail des agents

L'accès principal à la nouvelle mairie s'effectuera par la Rue de la Vieille Forge. L'espace en façade principale sera ouvert et permettra également un accès piétons depuis la rue principale « Rue de la Mairie ».

Le projet de la nouvelle mairie se compose de :

Partie Bâtiment existant :

1. L'**accueil** défini en quatre espaces :
 - Le hall d'une surface de 11.62 m²
 - Le secrétariat/accueil de 22.26 m²
 - Une pièce de consultation pour le public (cadastre, état civil, point wifi, accès internet via mise à disposition d'un poste informatique) de 7.85 m²
 - Un WC public de 4.35 m²
2. Une **salle de repos** permettant la prise de repas du personnel de la mairie d'une surface de 7.59 m² avec WC privé de 1.98 m²
3. Le **bureau du secrétariat général** de 14.75 m²
4. Les **bureaux des élus**
 - Le bureau du Maire d'une surface de 14.27 m²
 - Le bureau des adjoints avec un espace de réunion indépendant pouvant accueillir plusieurs personnes de 22.32 m²
5. Le **local archives** : surface de 24.57 m²

6. Le **bureau de la police municipale** de 7.75 m²

7. Un local ménage de 5.35 m²

Partie bâtiment neuf :

8. Un hall d'entrée commun permettant l'accès au secrétariat de mairie / salle d'attente et à la salle du conseil et des mariages d'une surface de 8.54 m²

9. La **salle du conseil et des mariages** :

- Salle : 43.68 m²
- Local rangement : 4.01 m²

A l'extérieur :

- Un parvis devant la salle du conseil et des mariages permettant un accès direct lors des cérémonies, d'une surface de 38.33 m² avec rampe d'accès PMR commune à l'accès au secrétariat de mairie
- 2 espaces de stationnement des véhicules légers :
 - o Un parking de 11 places dont 2 réservées PMR (accès par la Rue de la Vieille Forge)
 - o Un parking de 6 places dont 1 réservée PMR - destiné à la police Municipale et au Personnel (accès par la Rue de la Mairie)

Le montant total de travaux s'élève à 527 942.82 € H.T se décomposant ainsi :

- Bâtiment existant – Réhabilitation : 300 841.94 € H.T
- Extension de bâtiment (construction neuve) : 135 680.88 € H.T
- V.R.D Aménagement extérieur – parking : 91 420,00 € H.T

Les études et honoraires au stade de l'A.V.P sont d'un montant de 59 390 € H.T :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 050.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 44 460.00 € H.T
- Frais annexes (Bureau de contrôle, S.P.S, étude de sol, levé topo.) : 10 880.00 € H.T

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES
Réhabilitation bâtiment existant	322 909	CONSEIL DEPARTEMENTAL 123 551
Travaux	300 842 €	Fonds de revitalisation
Pompe à chaleur 27 050 €		Bât. Existant
Travaux hors chauffage 273 792 €		(Base Plafond 180 000 Réhabilt.) 63 000
		Bât. Neuf
Etudes	22 067 €	(Base 173 004 Construction neuve) 60 551
AMO et Maîtrise d'œuvre		
Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)		ETAT D.E.T.R / D.S.I.L 137 586
		Bât. Existant :
Extension bâtiment (const. neuve)	173 004	- Pompe à chaleur 27 050 € 13 525
Travaux	135 681 €	- Trvx hors chauffage 273 792 € 82 137
Pompe à chaleur 6 100 €		Bât. Neuf :
Travaux hors chauffage 129 581 €		- Pompe à chaleur 6 100 € 3 050
		- Trvx hors chauffage 129 580.88 € 38 874
Etudes	37 323 €	Amendes de Police (parking) 24 000
AMO et Maîtrise d'œuvre		

Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)		Fonds de concours CARA	150 000
VRD - Aménagement extérieur – parking	91 420	Fonds propres	152 196
TOTAL	587 333	TOTAL	587 333

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'une nouvelle mairie afin de répondre aux besoins de la population ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

- Confirme sa décision d'aménagement d'une nouvelle mairie au 100 rue de la Mairie suivant les besoins sus-énumérés
- APPROUVE le montant global de l'enveloppe financière de 587 332.82 € H.T (études et travaux)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la partie réhabilitation du bâtiment existant et pour la partie bâtiment neuf,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

N° 05 Projet nouvelle mairie : Demande de Subvention auprès de Monsieur le Député au titre de la Dotation Parlementaire

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics mené après plusieurs études (E.P.F Poitou-Charentes, SEMDAS) approuvées par le Conseil Municipal en 2016 et 2019, l'aménagement d'une nouvelle mairie y est inclus afin de répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Par délibération en date du 27/06/2022, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour ce projet à Madame POPEA de ROYAN (17), architecte et son groupement.

Madame le Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif (A.V.P / A.P.D) a été validé par le Conseil municipal par délibération en date du 12/12/2022.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant avec une extension (construction nouvelle) afin de répondre aux besoins de la population et à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

La mairie actuelle est aujourd'hui exigüe, inadaptée aux services rendus à la population et ne répond pas aux normes d'accessibilité (salle du Conseil et des mariages à l'étage). Sa situation géographique ne permet pas un agrandissement et une mise en accessibilité.

La commune a acquis fin 2020 une maison d'habitation qu'elle souhaite transformer en nouvelle mairie, afin d'améliorer le service public. Cette construction construite en 1970, est située au n°100 de la rue de la Mairie, parcelle cadastrée AB n°122.

L'ensemble des espaces aménagés pour accueillir la nouvelle mairie répondront à des impératifs ou à des exigences imposées par le fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP) et l'espace public adjacent sera traité pour faciliter la mobilité piétonne et notamment entre les stationnements automobiles et la mairie.

L'objectif de cette opération est de satisfaire les usagers et les utilisateurs en leur offrant un équipement basé sur la qualité architecturale et la fonctionnalité. Les critères importants peuvent être résumés ainsi :

- La valeur urbaine : intégration de la nouvelle mairie dans l'environnement de l'espace public et le nouveau coeur de bourg, le « Quartier de la Vieille Forge » ; un nouveau bâtiment public emblématique, en adéquation avec son environnement, et à l'échelle de la commune
- La qualité des espaces comportant notamment une bonne ambiance visuelle et une transition bien étudiée des espaces intérieurs/extérieurs ; enjeux majeurs d'ergonomie, et Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- La qualité d'usage : les confort acoustiques, thermiques et hygrométriques devront faire partie des préoccupations d'études. Enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques (isolation, choix des matériaux et équipements...).
- Améliorer les conditions de travail des agents

L'accès principal à la nouvelle mairie s'effectuera par la Rue de la Vieille Forge. L'espace en façade principale sera ouvert et permettra également un accès piétons depuis la rue principale « Rue de la Mairie ».

Le projet de la nouvelle mairie se compose de :

Partie Bâtiment existant :

10. L'**accueil** défini en quatre espaces :
 - Le hall d'une surface de 11.62 m²
 - Le secrétariat/accueil de 22.26 m²
 - Une pièce de consultation pour le public (cadastre, état civil, point wifi, accès internet via mise à disposition d'un poste informatique) de 7.85 m²
 - Un WC public de 4.35 m²
11. Une **salle de repos** permettant la prise de repas du personnel de la mairie d'une surface de 7.59 m² avec WC privé de 1.98 m²
12. Le **bureau du secrétariat général** de 14.75 m²
13. Les **bureaux des élus**
 - Le bureau du Maire d'une surface de 14.27 m²
 - Le bureau des adjoints avec un espace de réunion indépendant pouvant accueillir plusieurs personnes de 22.32 m²
14. Le **local archives** : surface de 24.57 m²
15. Le **bureau de la police municipale** de 7.75 m²
16. Un local ménage de 5.35 m²

Partie bâtiment neuf :

17. Un hall d'entrée commun permettant l'accès au secrétariat de mairie / salle d'attente et à la salle du conseil et des mariages d'une surface de 8.54 m²
18. La **salle du conseil et des mariages** :
 - Salle : 43.68 m²
 - Local rangement : 4.01 m²

A l'extérieur :

- Un parvis devant la salle du conseil et des mariages permettant un accès direct lors des cérémonies, d'une surface de 38.33 m² avec rampe d'accès PMR commune à l'accès au secrétariat de mairie
- 2 espaces de stationnement des véhicules légers :
 - Un parking de 11 places dont 2 réservées PMR (accès par la Rue de la Vieille Forge)
 - Un parking de 6 places dont 1 réservée PMR - destiné à la police Municipale et au Personnel (accès par la Rue de la Mairie)

Le montant total de travaux de s'élève à 527 942.82 € H.T se décomposant ainsi :

- Bâtiment existant – Réhabilitation : 300 841.94 € H.T
- Extension de bâtiment (construction neuve) : 135 680.88 € H.T

➤ V.R.D Aménagement extérieur – parking : 91 420,00 € H.T

Les études et honoraires au stade de l'A.V.P sont d'un montant de : 59 390 € H.T :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 050.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 44 460.00 € H.T
- Frais annexes (Bureau de contrôle, S.P.S, étude de sol, levé topo.) : 10 880.00 € H.T

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES		
Réhabilitation bâtiment existant	322 909	CONSEIL DEPARTEMENTAL	123 551	
Travaux	300 842 €	Fonds de revitalisation		
Pompe à chaleur	27 050 €	Bât. Existant		
Travaux hors chauffage	273 792 €	(Base Plafond 180 000 Réhabilt.)	63 000	
		Bât. Neuf		
Etudes	22 067 €	(Base 173 004 Construction neuve)	60 551	
AMO et Maîtrise d'œuvre €				
Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)		ETAT	D.E.T.R / D.S.I.L	137 586
		Bât. Existant :		
Extension bâtiment (const. neuve)	173 004	- Pompe à chaleur 27 050 €	13 525	
Travaux	135 681 €	- Trvx hors chauffage 273 792 €	82 137	
Pompe à chaleur	6 100 €	Bât. Neuf :		
Travaux hors chauffage	129 581 €	- Pompe à chaleur 6 100 €	3 050	
		- Trvx hors chauffage 129 580.88 €	38 874	
Etudes	37 323 €	Amendes de Police (parking)	24 000	
AMO et Maîtrise d'œuvre				
Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)		Fonds de concours CARA	150 000	
VRD - Aménagement extérieur – parking	91 420	Fonds propres	152 196	
TOTAL	587 333	TOTAL	587 333	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'une nouvelle mairie afin de répondre aux besoins de la population ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

- Confirme sa décision d'aménagement d'une nouvelle mairie au 100 rue de la Mairie suivant les besoins sus-énumérés
- APPROUVE le montant global de l'enveloppe financière de 587 332.82 € H.T (études et travaux)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière auprès de Monsieur le Député de la 5^e circonscription de la Charente-Maritime,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

N° 06 Projet nouvelle mairie : Demande de Fonds de concours auprès de Monsieur le Président De la CARA

Madame le Maire rappelle-que dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics mené après plusieurs études

(E.P.F Poitou-Charentes, SEMDAS) approuvées par le Conseil Municipal en 2016 et 2019, l'aménagement d'une nouvelle mairie y est inclus afin de répondre aux besoins de la population, ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Par délibération en date du 27/06/2022, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre pour ce projet à Madame POPEA de ROYAN (17), architecte et son groupement.

Madame le Maire rappelle que l'Avant-Projet Définitif (A.V.P / A.P.D) a été validé par le Conseil municipal par délibération en date du 12/12/2022.

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant avec une extension (construction nouvelle) afin de répondre aux besoins de la population et à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

La mairie actuelle est aujourd'hui exigüe, inadaptée aux services rendus à la population et ne répond pas aux normes d'accessibilité (salle du Conseil et des mariages à l'étage). Sa situation géographique ne permet pas un agrandissement et une mise en accessibilité.

La commune a acquis fin 2020 une maison d'habitation qu'elle souhaite transformer en nouvelle mairie, afin d'améliorer le service public. Cette construction construite en 1970, est située au n°100 de la rue de la Mairie, parcelle cadastrée AB n°122.

L'ensemble des espaces aménagés pour accueillir la nouvelle mairie répondront à des impératifs ou à des exigences imposées par le fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP) et l'espace public adjacent sera traité pour faciliter la mobilité piétonne et notamment entre les stationnements automobiles et la mairie.

L'objectif de cette opération est de satisfaire les usagers et les utilisateurs en leur offrant un équipement basé sur la qualité architecturale et la fonctionnalité. Les critères importants peuvent être résumés ainsi :

- La valeur urbaine : intégration de la nouvelle mairie dans l'environnement de l'espace public et le nouveau coeur de bourg, le « Quartier de la Vielle Forge » ; un nouveau bâtiment public emblématique, en adéquation avec son environnement, et à l'échelle de la commune
- La qualité des espaces comportant notamment une bonne ambiance visuelle et une transition bien étudiée des espaces intérieurs/extérieurs ; enjeux majeurs d'ergonomie, et Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- La qualité d'usage : les confort acoustiques, thermiques et hygrométriques devront faire partie des préoccupations d'études. Enjeux de développement durable et de maîtrise des coûts énergétiques (isolation, choix des matériaux et équipements...).
- Améliorer les conditions de travail des agents

L'accès principal à la nouvelle mairie s'effectuera par la Rue de la Vieille Forge. L'espace en façade principale sera ouvert et permettra également un accès piétons depuis la rue principale « Rue de la Mairie ».

Le projet de la nouvelle mairie se compose ainsi :

Partie Bâtiment existant :

19. L'**accueil** défini en quatre espaces :
 - Le hall d'une surface de 11.62 m²
 - Le secrétariat/accueil de 22.26 m²
 - Une pièce de consultation pour le public (cadastre, état civil, point wifi, accès internet via mise à disposition d'un poste informatique) de 7.85 m²
 - Un WC public de 4.35 m²
20. Une **salle de repos** permettant la prise de repas du personnel de la mairie d'une surface de 7.59 m² avec WC privé de 1.98 m²
21. Le **bureau du secrétariat général** de 14.75 m²

22. Les bureaux des élus

- Le bureau du Maire d'une surface de 14.27 m²
- Le bureau des adjoints avec un espace de réunion indépendant pouvant accueillir plusieurs personnes de 22.32 m²

23. Le **local archives** : surface de 24.57 m²

24. Le **bureau de la police municipale** de 7.75 m²

25. Un local ménage de 5.35 m²

Partie bâtiment neuf :

26. Un hall d'entrée commun permettant l'accès au secrétariat de mairie / salle d'attente et à la salle du conseil et des mariages d'une surface de 8.54 m²

27. La **salle du conseil et des mariages** :

- Salle : 43.68 m²
- Local rangement : 4.01 m²

A l'extérieur :

- Un parvis devant la salle du conseil et des mariages permettant un accès direct lors des cérémonies, d'une surface de 38.33 m² avec rampe d'accès PMR commune à l'accès au secrétariat de mairie
- 2 espaces de stationnement des véhicules légers :
 - o Un parking de 11 places dont 2 réservées PMR (accès par la Rue de la Vieille Forge)
 - o Un parking de 6 places dont 1 réservée PMR - destiné à la police Municipale et au Personnel (accès par la Rue de la Mairie)

Le montant total de travaux de s'élève à 527 942.82 € H.T se décomposant ainsi :

➤ Bâtiment existant – Réhabilitation :	300 841.94 € H.T
➤ Extension de bâtiment (construction neuve) :	135 680.88 € H.T
➤ V.R.D Aménagement extérieur – parking :	91 420,00 € H.T

Les études et honoraires au stade de l'A.V.P sont d'un montant de : 59 390 € H.T :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 050.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 44 460.00 € H.T
- Frais annexes (Bureau de contrôle, S.P.S, étude de sol, levé topo.) : 10 880.00 € H.T

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES <u>(Subventions non accordées)</u>
Réhabilitation bâtiment existant	322 909	CONSEIL DEPARTEMENTAL 123 551
Travaux	300 842 €	Fonds de revitalisation
Pompe à chaleur 27 050 €		Bât. Existant
Travaux hors chauffage 273 792 €		(Base Plafond 180 000 Réhabilt.) 63 000
		Bât. Neuf
Etudes	22 067 €	(Base 173 004 Construction neuve) 60 551
AMO et Maîtrise d'œuvre		
Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)		ETAT D.E.T.R / D.S.I.L 137 586
		Bât. Existant :
Extension bâtiment (const. neuve)	173 004	- Pompe à chaleur 27 050 € 13 525
Travaux	135 681 €	- Trvx hors chauffage 273 792 € 82 137

Pompe à chaleur 6 100 €	Bât. Neuf :
Travaux hors chauffage 129 581 €	- Pompe à chaleur 6 100 € 3 050
	- Trvx hors chauffage 129 580.88 € 38 874
Etudes 37 323 €	Amendes de Police (parking) 24 000
AMO et Maîtrise d'œuvre	
Frais annexes (SPS, Contrôle tech....)	Fonds de concours CARA 150 000
VRD - Aménagement extérieur – parking 91 420	Fonds propres 152 196
TOTAL 587 333	TOTAL 587 333

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'une nouvelle mairie afin de répondre aux besoins de la population ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

- Confirme sa décision d'aménagement d'une nouvelle mairie au 100 rue de la Mairie suivant les besoins sus-énumérés,
- APPROUVE le montant global de l'enveloppe financière de 587 332.82 € H.T (études et travaux)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour ce projet,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

N° 07 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29/10/2020, le Conseil a confié au Syndicat Départemental de la Voirie 17, la conception de l'aménagement de la Route du Claireau ainsi que la réalisation des travaux (Voie Communale N° 49).

La commune de Sablonceaux a la particularité d'avoir deux pôles :

SABLONCEAUX Saint-André où l'on retrouve les équipements publics (mairie, école, salles municipales, service technique, équipements sportifs)

Et Le Pont de SABLONCEAUX où se situaient les commerces. Aujourd'hui, un seul perdure, la boulangerie.

Une réflexion/étude est en cours depuis plusieurs années avec les services du Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de l'axe principal traversant le Pont de Sablonceaux, RD 117 Rue du Pont.

La route du Claireau se connecte à cet axe, elle dessert la boulangerie mais est aussi très empruntée pour rejoindre la commune de Saint Romain de Benêt et la rocade Saintes-Royan. Elle se trouve en zone urbaine, secteur Ub caractérisé par une prédominance d'habitat ancien.

L'aménagement de la Route du Claireau (VC 49) repose sur un objectif fonctionnel en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers. Cette voie est empruntée par de nombreux piétons se rendant à la boulangerie.

De plus, dans le cadre de l'aménagement globale de la route du Claireau, outre la mise en place d'un cheminement doux sécurisé, il y a lieu d'effectuer un aménagement de sécurisation de carrefour / aménagement complémentaire de voirie, Route du Claireau (Voie communale N°49) et Impasse

de la Martinerie (Vois communale N°35) pour la sécurité des usagers et des habitants du village de la Martinerie.

L'opération consiste à concevoir et à réaliser les travaux d'aménagement de cette rue en tenant compte des enjeux suivants :

- Renforcement et sécurisation de la chaussée pour les usagers et véhicules
- Sécurisation des piétons et accès PMR sur cheminements piétonniers et trottoirs
- Sécurité routière - Gestion de la vitesse avec création d'aménagement spécifique, Sécurisation de carrefour (aménagement carrefour route du Claireau VC 49 et Impasse de la Martinerie VC 35)

La commune de Sablonceaux est dotée d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) approuvé par le Conseil municipal le 07/12/2020.

La Route du Claireau est intégrée à ce PAVE.

Le coût d'objectif des travaux au stade A.V.P est de 141 198.67 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux : 141 198.67 €		* D.E.T.R	
- Aménagement de voirie avec cheminement doux sécurisé	107 831.42	Accessibilité des personnes à mobilité réduite - 40% (Base 107 831) (non attribuée)	43 132.00
- Sécurisation de carrefour Route du Claireau / impasse de la Martinerie	33 367.25	* Département Charente-Maritime	20 000.00
Etudes	7 055.00	Amendes de Police 2023	13 346.00
Honoraires	7 451.27	* Fonds propres (emprunt)	79 226.94
TOTAL H.T	155 704.94	TOTAL H.T	155 704.94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'aménager la route du Claireau afin de répondre aux besoins de la population, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

- DECIDE d'arrêter le coût d'objectif des travaux au stade Avant-Projet à 141 198.67 € H.T dont l'aménagement de carrefour Route du Claireau et Impasse de la Martinerie représentant un montant de 33 367.25 € HT
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de Monsieur la Présidente du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre des amendes de police 2023,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

N° 08 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de Subvention auprès de Monsieur le Député au titre de la Dotation Parlementaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29/10/2020, le Conseil a confié au Syndicat Départemental de la Voirie 17, la conception de l'aménagement de la Route du Claireau ainsi que la réalisation des travaux (Voie Communale N° 49).

La commune de Sablonceaux a la particularité d'avoir deux pôles :

SABLONCEAUX Saint-André où l'on retrouve les équipements publics (mairie, école, salles municipales, service technique, équipements sportifs)

Et Le Pont de SABLONCEAUX où se situaient les commerces. Aujourd'hui, un seul perdure, la boulangerie.

Une réflexion/étude est en cours depuis plusieurs années avec les services du Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de l'axe principal traversant le Pont de Sablonceaux, RD 117 Rue du Pont.

La route du Claireau se connecte à cet axe, elle dessert la boulangerie mais est aussi très empruntée pour rejoindre la commune de Saint Romain de Benêt et la rocade Saintes-Royan. Elle se trouve en zone urbaine, secteur Ub caractérisé par une prédominance d'habitat ancien.

L'aménagement de la Route du Claireau (VC 49) repose sur un objectif fonctionnel en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers. Cette voie est empruntée par de nombreux piétons se rendant à la boulangerie.

De plus, dans le cadre de l'aménagement globale de la route du Claireau, outre la mise en place d'un cheminement doux sécurisé, il y a lieu d'effectuer un aménagement de sécurisation de carrefour / aménagement complémentaire de voirie, Route du Claireau (Voie communale N°49) et Impasse de la Martinerie (Voie communale N°35) pour la sécurité des usagers et des habitants du village de la Martinerie.

L'opération consiste à concevoir et à réaliser les travaux d'aménagement de cette rue en tenant compte des enjeux suivants :

- Renforcement et sécurisation de la chaussée pour les usagers et véhicules
- Sécurisation des piétons et accès PMR sur cheminements piétonniers et trottoirs
- Sécurité routière - Gestion de la vitesse avec création d'aménagement spécifique, Sécurisation de carrefour (aménagement carrefour route du Claireau VC 49 et Impasse de la Martinerie VC 35)

La commune de Sablonceaux est dotée d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) approuvé par le Conseil municipal le 07/12/2020.

La Route du Claireau est intégrée à ce PAVE.

Le coût d'objectif des travaux au stade A.V.P est de 141 198.67 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux : 141 198.67 €		* D.E.T.R	
- Aménagement de voirie avec cheminement doux sécurisé	107 831.42	Accessibilité des personnes à mobilité réduite - 40% (Base 155 705)	62 282.00
- Sécurisation de carrefour Route du Claireau / impasse de la Martinerie	33 367.25	* Département Charente-Maritime	20 000.00
Etudes	7 055.00	Amendes de Police 2023	13 346.00
Honoraires	7 451.27	* Fonds propres (emprunt)	60 076.94
TOTAL H.T	155 704.94	TOTAL H.T	155 704.94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'aménager la route du Claireau afin de répondre aux besoins de la population, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

- DECIDE d'arrêter le coût d'objectif des travaux de cette opération au stade Avant-Projet à 141 198.67 € H.T.
- APPROUVE le montant global de l'opération de 155 704.94 € H.T
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière de Monsieur le Député de la 5^e. circonscription de la Charente-Maritime au titre de la dotation parlementaire,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice.

N° 09 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de Fonds de concours auprès de Monsieur le Président de la CARA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29/10/2020, le Conseil a confié au Syndicat Départemental de la Voirie 17, la conception de l'aménagement de la Route du Claireau ainsi que la réalisation des travaux (Voie Communale N° 49).

La commune de Sablonceaux a la particularité d'avoir deux pôles :

SABLONCEAUX Saint-André où l'on retrouve les équipements publics (mairie, école, salles municipales, service technique, équipements sportifs)

Et Le Pont de SABLONCEAUX où se situaient les commerces. Aujourd'hui, un seul perdure, la boulangerie.

Une réflexion/étude est en cours depuis plusieurs années avec les services du Département de la Charente-Maritime pour l'aménagement de l'axe principal traversant le Pont de Sablonceaux, RD 117 Rue du Pont.

La route du Claireau se connecte à cet axe, elle dessert la boulangerie mais est aussi très empruntée pour rejoindre la commune de Saint Romain de Benêt et la rocade Saintes-Royan. Elle se trouve en zone urbaine, secteur Ub caractérisé par une prédominance d'habitat ancien.

L'aménagement de la Route du Claireau (VC 49) repose sur un objectif fonctionnel en assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers. Cette voie est empruntée par de nombreux piétons se rendant à la boulangerie.

De plus, dans le cadre de l'aménagement globale de la route du Claireau, outre la mise en place d'un cheminement doux sécurisé, il y a lieu d'effectuer un aménagement de sécurisation de carrefour / aménagement complémentaire de voirie, Route du Claireau (Voie communale N°49) et Impasse de la Martinerie (Voie communale N°35) pour la sécurité des usagers et des habitants du village de la Martinerie.

L'opération consiste à concevoir et à réaliser les travaux d'aménagement de cette rue en tenant compte des enjeux suivants :

- Renforcement et sécurisation de la chaussée pour les usagers et véhicules
- Sécurisation des piétons et accès PMR sur cheminements piétonniers et trottoirs
- Sécurité routière - Gestion de la vitesse avec création d'aménagement spécifique, Sécurisation de carrefour (aménagement carrefour route du Claireau VC 49 et Impasse de la Martinerie VC 35)

La commune de Sablonceaux est dotée d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) approuvé par le Conseil municipal le 07/12/2020.
La Route du Claireau est intégrée à ce PAVE.

Le coût d'objectif des travaux au stade A.V.P est de 141 198.67 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux : 141 198.67 €		* D.E.T.R (non accordée)	43 132.00
- Aménagement de voirie avec cheminement doux sécurisé	107 831.42	Accessibilité des personnes à mobilité réduite - 40% (Base 107 831)	
- Sécurisation de carrefour Route du Claireau / impasse de la Martinerie	33 367.25	* Département Charente-Maritime (accordée)	20 000.00
Etudes	7 055.00	Amendes de Police 2023 (non accordée)	13 346.00
		*Fonds de concours de la CARA	39 613.00
Honoraires	7 451.27	* Fonds propres (emprunt)	39 613.94
TOTAL H.T	155 704.94	TOTAL H.T	155 704.94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'aménager la route du Claireau afin de répondre aux besoins de la population, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

- DECIDE d'arrêter le coût d'objectif des travaux de cette opération au stade Avant-Projet à 141 198.67 € H.T.
- APPROUVE le montant global de l'opération de 155 704.94 € H.T
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus
- SOLLICITE l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour ce projet,
- CHARGE le Maire de transmettre le dossier administratif et signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Cette dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Divers :

- Problème de Monsieur GREGOIRE à la Martinerie. Inondation suite aux écoulements d'eau de pluie venant des terrains agricoles voisins de sa propriété.
- Il est évoqué les problèmes d'eau de pluie stagnante dans les virages aménagés sur les routes départementales ainsi que sur la route d'Arbre-court.
- Il sera demandé une estimation au service Domaines pour les terrains de Monsieur Daniel BERNARD situés rue des Genêts.
- Lecture d'un courrier de demande de création d'un terrain de pétanque par le Foyer Rural à proximité des courts de tennis. Monsieur le Président du Foyer Rural est invité à fournir un plan de projet d'implantation avant toute décision.

Départ de Mme LAMY à 21 h 22.

- Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du COPIL de décembre dernier relatant les activités de la Police Municipale pluri-communale Saujon Val de Seudre au cours de l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 21 heures 40.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2023 :

- N° 01 Désignation du bureau d'études pour la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- N° 02 Projet de classe de Neige de l'Ecole de Sablonceaux – Mars 2023
- N° 03 Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles AB 88 et 89 Rue des Genêts
- N° 04 Projet nouvelle mairie : Demande de Subvention auprès du Président du Conseil Départemental
- N° 05 Projet nouvelle mairie : Demande de Subvention auprès de Monsieur le Député au titre de la Dotation Parlementaire
- N° 06 Projet nouvelle mairie : Demande de Fonds de concours auprès de Monsieur le Président de la CARA
- N° 07 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de subvention au titre des amendes de police 2023
- N° 08 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de Subvention auprès de Monsieur le Député au titre de la Dotation Parlementaire
- N° 09 Projet aménagement Route du Claireau : Demande de Fonds de concours auprès de Monsieur le Président de la CARA

Membres du Conseil Municipal - Séance du 26 janvier 2023 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^e . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. ARNAUD
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Présent(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Présent(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Présent(e)	

Le président,

Le secrétaire,